



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

### LES REPRISES D'EMPLOI DURABLES DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI DU GRAND EST



#### SOMMAIRE

Les secteurs d'activité recruteurs de demandeurs de moins de 26 ans	P2
Zoom sur le niveau de formation	P3
Zoom par département	P4
Sources et définitions	P5

#### *L'essentiel à retenir*

- Entre juillet 2016 et juin 2017, 26 740 reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant dans la région Grand Est
- 28,4% de l'ensemble des reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi, soit 8,4 points de plus que le poids moyen des jeunes dans la demande d'emploi
- Près de 40% des reprises d'emploi durables dans les secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration
- 26,1% des jeunes demandeurs d'emploi ayant repris un emploi durable ont un niveau de formation supérieur ou égal à BAC+2



**28,4%** des reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi entre juillet 2016 et juin 2017 concernent des demandeurs de moins de 26 ans

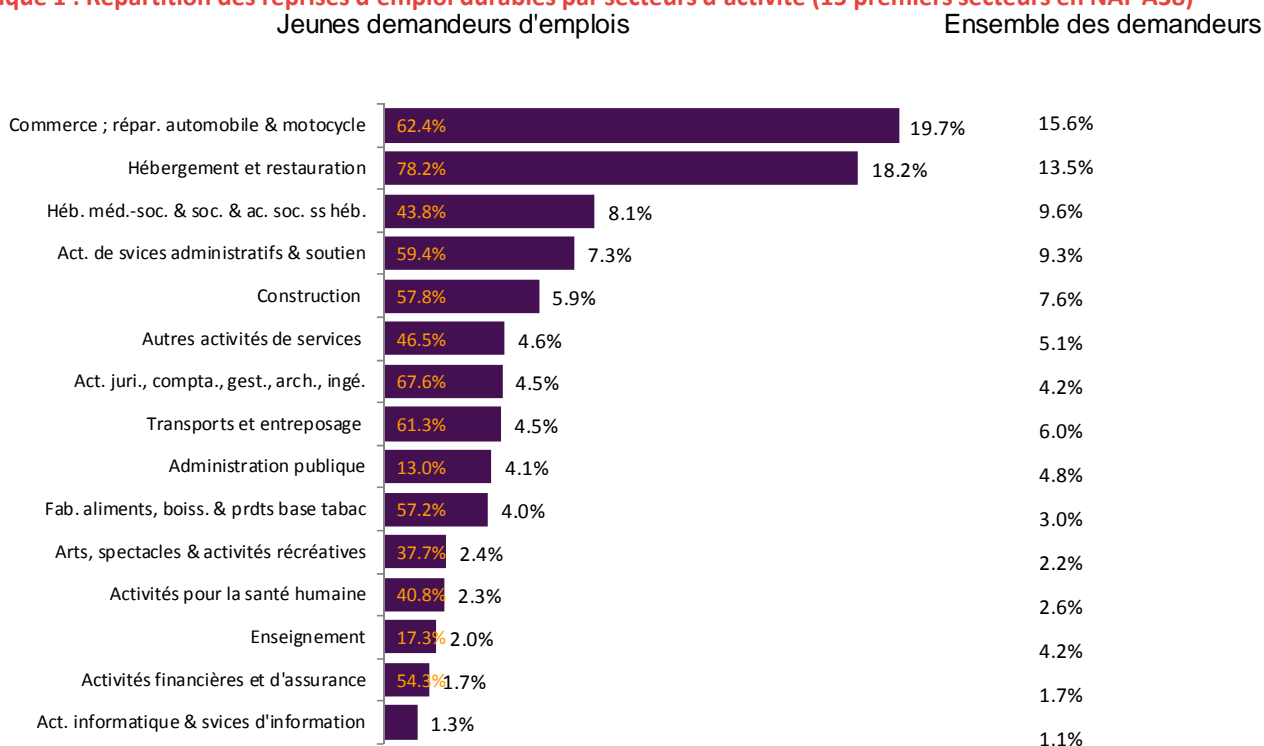
## Près de 38% des reprises d'emploi durables dans les secteurs du commerce et de l'hébergement - restauration

De juillet 2016 à juin 2017, 26 739 reprises d'emploi durables chez les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, soit 28,4% des reprises d'emploi durables toutes tranches d'âge confondues. C'est plus que le poids des jeunes dans la demande d'emploi moyenne (16,0%).

**Au niveau des grands secteurs d'activité, les jeunes demandeurs sont moins souvent embauchés dans les secteurs des services et de la construction et plus souvent dans le commerce et l'industrie.**

La répartition par secteur détaillé au niveau des jeunes montre une concentration plus forte des reprises d'emploi durables sur le commerce et l'hébergement-restauration chez les jeunes (cf graphique 1). Ces deux secteurs concentrent 37,9% des reprises d'emploi durables pour les jeunes contre 29,1% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

**Graphique 1 : Répartition des reprises d'emploi durables par secteurs d'activité (15 premiers secteurs en NAF A38)**



en orange, part de CDI dans les reprises d'emploi durables des jeunes demandeurs d'emploi du Grand Est

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est et France entière

Les libellés courts des secteurs d'activité en NAF A38 sont utilisés dans le graphique ci-dessus en remplacement des libellés officiels de la nomenclature pour des raisons d'affichage..

**Le secteur du commerce concentre près de 20% des embauches durables de jeunes demandeurs**, en lien avec le poids important des jeunes recherchant un emploi dans les métiers du commerce, vente et grande distribution (25%). **L'hébergement et restauration rassemble également une grande partie des reprises d'emploi durables chez les jeunes demandeurs : 18,2%**, soit 4,7 points de plus qu'au niveau de l'ensemble des demandeurs d'emploi et la part d'embauches en CDI est élevée (78,2%). Ce constat est cohérent avec la part prépondérante de jeunes dans l'emploi salarié dans ce secteur.

Le secteur de la construction a connu ces dernières années un climat économique particulièrement difficile avec une baisse de l'emploi salarié de près de 15% entre 2009 et 2016, ce qui n'a vraisemblablement pas attiré les jeunes vers les métiers de ce secteur.

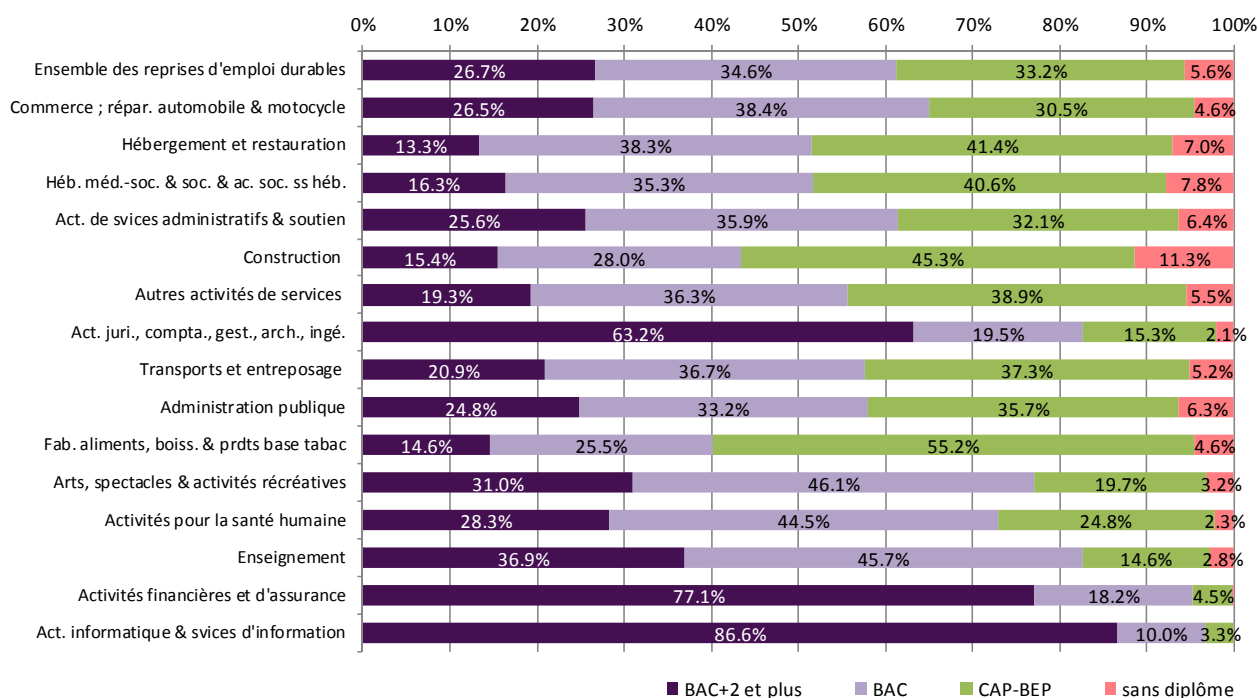
Les activités juridiques, comptables de gestion et d'architecture embauchent davantage les jeunes demandeurs d'emploi que leurs aînés. Dans les autres secteurs, le poids des jeunes est moins important que dans l'ensemble de la demande d'emploi.

## 26,7% des jeunes demandeurs d'emploi ayant repris un emploi durable ont un niveau de formation supérieur ou égal à BAC+2

26,7% des jeunes demandeurs d'emploi ayant eu une reprise d'emploi durable entre juillet 2016 et juin 2017 ont un niveau de formation supérieur ou égal à BAC+2 alors que les demandeurs de ce niveau représentent 17,0% dans la demande d'emploi de moins de 26 ans.

A l'inverse, 5,6% sont sans diplôme alors que les demandeurs sans diplôme représentent 10,5% dans la demande d'emploi de moins de 26 ans.

**Graphique 2 : Répartition par niveau de formation des reprises d'emploi durables de jeunes demandeurs dans les 15 premiers secteurs d'activité (NAF A38)**



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est et France entière

Les libellés courts des secteurs d'activité en NAF A38 sont utilisés dans le graphique ci-dessus en remplacement des libellés officiels de la nomenclature pour des raisons d'affichage.

**Dans le commerce, 26,5% des jeunes demandeurs ayant eu une reprise d'emploi durable ont un niveau de formation supérieur ou égal à BAC+2.** Seulement 4,6% n'ont pas de diplôme. Les activités juridiques, comptables et de gestion, les activités financières et d'assurance et les activités informatiques recrutent très fréquemment des jeunes à niveau BAC+2 et plus. Dans l'informatique, 62% ont un bac+3 et plus.

**Dans l'industrie, les jeunes demandeurs ayant repris un emploi durable ont souvent un niveau de formation élevé :** 31,4% ont un niveau supérieur ou égal à BAC+2. Le secteur de la fabrication de denrées alimentaire déroge à ce constat : 14,6% des demandeurs reprenant un emploi durable dans ce secteur ont un niveau supérieur ou égal à BAC+2 et 59,9% ont un niveau inférieur au BAC. Une grande partie de ces reprises d'emploi de jeunes demandeurs d'emploi correspondent au secteur de la boulangerie.

**Dans le secteur hébergement et restauration, le niveau de formation est plus bas que la moyenne :** 48,4% ont un niveau inférieur au bac et 7,0% n'ont pas de diplôme. **Dans l'hébergement médico-social et action sociale sans hébergement, le niveau de formation est assez bas.** Plus de 50,0% des jeunes demandeurs reprenant un emploi durable dans les secteurs de l'aide à domicile, de l'accueil de jeunes enfants ou de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées ont un niveau inférieur au bac.

Pour les reprises d'emploi dans les services administratifs et de soutien, la répartition par niveau de formation des demandeurs est proche celle calculée sur l'ensemble des secteurs d'activité, mais les niveaux sont très hétérogènes selon l'activité. Par exemple, le poids de demandeurs ayant un niveau inférieur au bac est égal à 56,3% dans les activités de sécurité et 61,9% dans le nettoyage alors qu'il est de 16,1% dans les activités de centres d'appels.

**En lien avec des besoins importants de postes non qualifiés dans les métiers de la construction, 11,3% des jeunes reprenant un emploi durable dans ce secteur sont sans diplôme** et 56,6% ont un niveau inférieur au BAC.

## Selon les départements de résidence des demandeurs d'emploi, des spécificités liées à l'emploi salarié

21,7% des jeunes demandeurs d'emploi ayant repris un emploi durable résident dans le Bas-Rhin, soit 2,7 points de plus que leur poids dans la demande d'emploi. De la même façon, les reprises d'emploi durables des demandeurs d'emploi du Haut-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle pèsent 1,2 et 0,5 point de plus que leurs poids dans la demande d'emploi. Pour tous les autres départements, on observe des valeurs inférieures à leur poids dans la demande d'emploi, notamment les Ardennes (-1,7points).

Globalement, les différences départementales enregistrées au niveau des secteurs d'activités des reprises d'emploi de jeunes demandeurs d'emploi sont plus en lien avec la structure de l'emploi. Il n'y a pas de singularité forte propre aux jeunes demandeurs d'emploi.

**Tableau 1 : Répartition des reprises d'emploi durables des jeunes demandeurs d'emploi dans les secteurs d'activité (NAF A05) selon le département de résidence**

Département ou région de résidence	Nombre de reprises d'emploi durables de moins de 26 ans	Poids du département dans le Grand Est	Poids des secteurs d'activité (NAF A05) par département ou région				
			Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Service
Ardennes	1 049	3.9%	1.1%	<b>13.6%</b>	<b>7.7%</b>	<b>22.4%</b>	55.1%
Aube	1 601	6.0%	1.2%	9.5%	5.6%	<b>22.2%</b>	61.6%
Marne	2 742	10.3%	1.7%	8.8%	5.2%	21.6%	62.7%
Haute-Marne	745	2.8%	1.6%	<b>12.3%</b>	5.6%	17.2%	63.2%
Meurthe-et-Moselle	3 610	13.5%	0.6%	9.3%	5.3%	19.2%	<b>65.5%</b>
Meuse	773	2.9%	1.6%	<b>15.0%</b>	6.1%	19.4%	58.0%
Moselle	4 799	17.9%	0.5%	8.7%	6.1%	20.2%	64.5%
Bas-Rhin	5 799	21.7%	0.2%	9.5%	6.3%	18.9%	<b>65.1%</b>
Haut-Rhin	3 800	14.2%	0.5%	9.3%	5.6%	19.2%	<b>65.4%</b>
Vosges	1 819	6.8%	1.0%	<b>11.8%</b>	6.7%	17.8%	62.8%
<b>Grand Est</b>	<b>26 737</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.7%</b>	<b>9.8%</b>	<b>5.9%</b>	<b>19.7%</b>	<b>63.8%</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

**Plus de 11% de reprises d'emploi durables dans l'industrie pour les jeunes demandeurs résidant dans la Meuse, les Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges.** Ce résultat est en lien avec une surreprésentation de l'emploi salarié industriel dans ces départements.

Le secteur de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons embauche plus fréquemment des jeunes demandeurs du Bas-Rhin, des Vosges et des Ardennes, comparativement au niveau régional. Les embauches de jeunes dans la métallurgie sont relativement élevées pour ceux résidant dans les Ardennes et la Haute-Marne. Des recrutements de jeunes demandeurs sont plus fréquents dans la fabrication de textile et la fabrication de matériels de transport pour les Meusiens, et dans le travail du bois pour les Vosgiens.

**Plus de 65% des embauches durables sont enregistrées dans les services pour les jeunes demandeurs résidant en Meurthe-et-Moselle, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.**

La Meurthe-et-Moselle se distingue par un poids important de ses jeunes demandeurs d'emploi embauchés dans les services administratifs et de soutien (en particulier dans les secteurs du nettoyage, des enquêtes et sécurité et des centres d'appels). Le secteur des activités sportives récréatives et de loisirs embauche aussi davantage de jeunes meurthe-et-mosellans. Les embauches de jeunes demandeurs d'emploi dans le secteur de l'hébergement-restauration sont prépondérantes pour ceux résidant dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Les jeunes demandeurs d'emploi du Bas-Rhin sont embauchés plus souvent dans les activités informatiques et services d'information, les autres activités spécialisées scientifiques et techniques et dans le secteur de la recherche et développement scientifique.

Dans le Haut-Rhin, on constate une surreprésentation des embauches de jeunes demandeurs dans le secteur de la santé.

**Les jeunes Ardennais se démarquent avec une part d'embauches dans les services très faible : 55,1%, contre 63,8% en moyenne dans le Grand Est.** Ce résultat s'explique essentiellement par un volume de reprises d'emploi durables dans l'hébergement-restauration relativement bas.

### Sources et définitions

#### Annexe 1 : les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en 5 catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...)
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

#### Annexe 2 : Méthodologie sur le calcul des reprises d'emploi

##### Description de la DPAE:

La DPAE est une déclaration obligatoire qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

##### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;

ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Cette étude présente des résultats sur les reprises d'emploi durables, c'est-à-dire les CDD de plus de 6 mois ou les CDI chez les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans..